Publié le jeudi 24 mars 2011

**Pour un droit à compensation de la perte d’autonomie à tous les âges**

*« Il y a perte d’autonomie ou handicap lorsque, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, une personne rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l’absence de compensation. »*

En limitant le dossier de l’aide à l’autonomie aux seules personnes âgées, le gouvernement voudrait montrer que cette partie de la population devient une charge pour l’ensemble de la société. La Cgt et l’ensemble des organisations syndicales et associations intervenant sur ce dossier, refusent cette approche stigmatisante de la population âgée. L’être humain a des droits de sa naissance à sa mort et cela quel que soient son âge et son état de santé.

C’est pourquoi, elle récuse le terme de *« dépendance  »* pour lui substituer celui d’aide à l’autonomie ou handicap. Tout être humain est dépendant des autres et de son environnement. Cette dépendance est le fondement de la vie sociale.

Les discussions qui s’ouvrent devraient avoir pour objectif de donner, aux personnes concernées, accès à des prestations qui vont permettre de compenser leur perte d’autonomie.

Ces compensations sont de plusieurs ordres :
 Aide à la personne pour les actes courants de la vie (ménage, courses, repas, etc.).
 Aide pour les soins courants notamment, l’aide à la toilette, prise de médicaments
 Aide pour l’aménagement de l’habitat.

Version imprimable

|  |
| --- |
| **La CGT revendique**La construction d’un nouveau droit, un droit universel de compensation à la perte d’autonomie pour tous les âges. |